

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES RÉFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES
CARRIÈRES ADMINISTRATIVES

du 20 Mai 1994
N° 94-212/MFPRA/DGFP/DGCA/SAV.

Portant Promotion au titre de l'année 1991 des Inspecteurs des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Douanes, en tête HELAUT Christian Narcissa.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT;

(/ I S A S :

Vu la Constitution du 15 Mars 1992 ;

Vu la Loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989, portant loi relative au Statut Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 59/178 du 21 Août 1959, portant Statut Commun du Personnel des Douanes ;

Vu le décret n° 62-130/MF du 9 Mai 1962, fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62/198 du 5 Juillet 1962, relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I ;

Vu le décret n° 65-170/FP-EE du 25 Juin 1965, réglementant l'avancement des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974, abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962, fixant les échelonnements indiciaire des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985, déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;

Vu le décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990, portant déclassement des effets financiers des avancements et des révisions des situations administratives ;

Vu le décret n° 93/315 du 23 Juin 1993, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 93/318 du 24 Juin 1993, portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993, portant organisation des intérim des Ministres ;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958, fixant le règlement sur le solde des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 94-211/MFPRA/DGFP/DGCA/SAV. du 20 Mai 1994, Portant Inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1991 des Inspecteurs des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Douanes, en tête : HELAUT Christian Narcissa ;

SECRET :

ARTICLE 1er :- Les Inspecteurs des cadres de la catégorie A, hiérarchie des Douanes dont les noms suivent sont promus aux échelons ci-après, au titre de l'année 1991 ; Acc = Néant :

Au 2ème échelon, indice 890

- HELAUT Christian Narcisse pour compter du 24 Avril 1991 Brazzaville

Au 3ème échelon, indice 1010

- DOMBET-POATY Jean Charles pour compter du 7 Juillet 1991 ... Brazzaville

ARTICLE 2 :- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera. /- *h*

Brazzaville, le 20 Mai 1994

Par le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Reformes Administratives,

PROSPER KOYO
- Jean Prosper KOYO -

JACQUES JOACHIM YHOMBY
Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGC.-

A) IMPLIATIONS :

JORC	1
DGFP/DGCA	2
DGB	2
DGCF	2
DGD	2
DRD/BZV	2
INTERESSES	2
DOSSIERS	6
B.ST/DGCA	3
SGG/BC	3.-

h